

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE RÉSERVATION

Yacht Club Mauguio-Carnon (YCMC)

Version mise à jour – 2026

1. Identification de l'association

Le Yacht Club Mauguio-Carnon (YCMC) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901.

- Dénomination : Yacht Club Mauguio-Carnon (YCMC)
- Siège social : Quai Éric Tabarly, Carnon-Plage, 34130 Mauguio
- Téléphone : 04 67 50 59 44
- E-mail : club@ycmc.fr
- Site internet : www.ycmc.fr
- SIRET : 39812364600026
- Déclaration en préfecture : 13/06/1988
- Agrément Jeunesse et Sports : S18-91
- Affiliation : Fédération Française de Voile (FFVoile)

Le YCMC: est le prestataire de la mise en oeuvre des activités citées au chapitre 2, il dispose des labels « École Française de Voile », « École de Sport » et respecte les recommandations fédérales émises par la ffvoile.

Le client: désigne toute(s) personne(s) physique(s) utilisant le site, en vue de consulter les prestations proposées par le YCMC, d'effectuer des réservations en ligne et, le cas échéant, de payer les prestations souscrites. Le client peut-être ou non le bénéficiaire de la prestation.

Le bénéficiaire: désigne la ou les personne(s) indiquée(s) comme étant bénéficiaire(s) de la prestation au moment de la réservation des activités.

2. Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente et de Réservation (CGV) régissent l'ensemble des prestations proposées par le YCMC, notamment :

- stages et « Semaines voile » ;

- cours particuliers ou collectifs ;
- activités nautiques encadrées autres que celles citées au-dessus ;
- navigation surveillée.

Toute inscription ou réservation implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV ainsi que du règlement intérieur du club.

Le client reconnaît avoir informé le(s) bénéficiaire(s) de la prestation, s'il n'est pas lui-même le bénéficiaire.

Les CGV sont accessibles sur le site internet du YCMC et disponibles à l'accueil du club.

Conformément à l'article A322-66 du code du sport, les personnes mineures doivent être porteuses d'une autorisation de leurs parents ou de la personne assurant leur tutelle pour pratiquer les activités. L'acceptation des conditions générales de vente vaut autorisation parentale pour les bénéficiaires mineurs.

3. Conditions d'accès aux activités

3.1 Aptitude à la pratique

Conformément au Code du sport et aux règlements fédéraux applicables, les participants doivent :

- être aptes médicalement à la pratique des activités nautiques proposées ;
- savoir nager au minimum 25 mètres pour les moins de 16 ans et 50 mètres pour les plus de 16 ans et être capables de s'immerger ;
- avoir obtenu le "[pass nautique](#)" décrit dans l'article A322-3 du code du sport.
- Le(s) majeur(s) déclarent ne pas présenter de contre-indication médicale à la pratique de la voile;
-

Le YCMC recommande un âge minimum de 6 ans pour les stages « Semaines voile », sous réserve des capacités de l'enfant.

L'acceptation des CGV vaut autorisation au YCMC, en cas d'urgence, de conduire le(s) bénéficiaire(s) dans un établissement hospitalier où tout acte chirurgical pourra être pratiqué en cas de nécessité.

3.2 Documents obligatoires

Avant le début de l'activité, le participant ou son représentant légal doit fournir :

- pour les mineurs, le questionnaire de santé [délivrance mineur de la ffvoile](#);

Le YCMC se réserve le droit de refuser l'accès à l'activité en l'absence de document.

3.3 Encadrement et sécurité

Les activités sont organisées conformément aux dispositions du Code du sport relatives à l'encadrement des activités physiques et sportives.

Le(s) participant(s) s'engage à respecter les consignes de sécurité données par les moniteurs et les règles de navigation.

Le YCMC se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement tout participant dont le comportement compromet la sécurité, sans remboursement.

4. Inscription et réservation

4.1 Modalités d'inscription

Pour effectuer une réservation, le client doit communiquer :

- nom et prénom ;
- adresse postale ;
- numéro de téléphone ;
- adresse e-mail ;
- date de naissance du ou des participants.

L'inscription devient définitive après :

- acceptation des présentes CGV ;
- règlement de l'acompte ou du prix total demandé ;
- validation par le YCMC.

4.2 Moyens de paiement acceptés

Le règlement peut être effectué par :

- carte bancaire ;
- paiement en ligne ;
- espèces ;
- chèque bancaire ;
- VAD;
- Up to pay;
- chèques-vacances ANCV ou ANCV connect ;
- coupons sport ;

- avoir ou bon cadeau.

4.3 Réservation non réglée

Toute réservation non accompagnée du règlement demandé ne sera pas prise en compte.

4.4 Modification de réservation

Toute demande de modification doit être adressée par écrit à: club@ycmc.fr. Il est également possible d'utiliser la fonction "demande d'annulation" disponible dans votre espace client.

Les modifications restent soumises aux disponibilités et à l'accord du YCMC.

Le YCMC peut modifier le support nautique réservé lorsque le gabarit, le niveau technique ou les conditions de sécurité l'exigent.

5. Tarifs

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de l'inscription.

Ils sont disponibles sur le site internet du YCMC et à l'accueil.

Le YCMC étant une association non assujettie à la TVA article 261-7 du CGI, les prix sont exprimés nets de taxes.

Sauf mention contraire, les tarifs ne comprennent pas:

- la licence FFVoile ;
 - le Passeport Voile ;
 - les assurances complémentaires ;
 - les cotisations associatives.
-

6. Réductions et promotions

Les réductions et promotions sont accordées sous réserve de présentation des justificatifs nécessaires. Elles sont consultables sur [nos flyers tarifaires](#)

Elles ne sont pas cumulables entre elles, sauf mention expresse contraire.

En cas de cumul possible, seule la réduction la plus avantageuse sera appliquée.

Le YCMC se réserve le droit de modifier ou supprimer les offres promotionnelles à tout moment avant la validation définitive de l'inscription.

7. Droit de rétractation

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas aux prestations de loisirs fournies à une date ou selon une périodicité déterminée.

En conséquence, toute réservation d'une activité nautique à date déterminée effectuée à distance ne bénéficie pas du délai légal de rétractation.

En validant sa réservation, le client reconnaît avoir été informé de l'absence de droit de rétractation.

8. Annulation – interruption – remboursement

8.1 Annulation par le participant

Toute demande d'annulation doit être adressée par écrit.

Les remboursements sont effectués selon les modalités suivantes :

- plus de 30 jours avant le début du stage : remboursement intégral des sommes versées, hors frais administratifs éventuels ;
- jusqu'à 15 jours avant le début du stage : remboursement de 50 % des sommes versées ;
- moins de 15 jours avant le début du stage : aucun remboursement.

Toute activité commencée est intégralement due.

8.2 Cas de force majeure du participant

En cas de maladie, accident, événement familial grave ou motif professionnel justifié empêchant la participation aux prestations, un avoir ou un remboursement partiel pourra être accordé sur présentation d'un justificatif, la décision sera prise par le YCMC.

8.3 Annulation ou modification par le YCMC

Le YCMC se réserve le droit d'annuler ou de modifier une activité notamment en cas :

- d'effectif insuffisant ;
- de conditions météorologiques défavorables ;
- de risque sanitaire ;
- d'arrêté administratif ;
- de force majeure ;

- de problème de sécurité.

Dans cette hypothèse, le YCMC pourra proposer :

- un report ;
- une activité de substitution ;
- un avoir ;
- ou un remboursement.

8.4 Conditions météorologiques

Les activités nautiques sont dépendantes des conditions météorologiques.

Le YCMC peut adapter les contenus pédagogiques et les zones de navigation afin de garantir la sécurité des participants.

Les adaptations pédagogiques ou séances à terre ne donnent lieu à aucun remboursement dès lors que la prestation encadrée est assurée.

9. Assurance et licence FFVoile

Le Passeport Voile ou la Licence FFVoile peut être obligatoire selon l'activité pratiquée.

Son coût est facturé en supplément lorsque nécessaire.

Les participants reconnaissent avoir été informés de l'intérêt de souscrire des garanties individuelles accident et assurances complémentaires proposées par la FFVoile.

Les notices d'information sont disponibles auprès du club ou directement auprès de l'assureur de la fédération.

10. Responsabilité

Le YCMC est responsable dans les conditions prévues par le droit commun des obligations contractuelles.

La responsabilité du YCMC ne pourra être engagée en cas :

- de faute du ou de(s) bénéficiaire(s) ;
- de non-respect des consignes de sécurité ;
- de force majeure ;
- de fait imprévisible et insurmontable d'un tiers.

Le YCMC ne saurait être tenu responsable de la perte, du vol ou de la détérioration des effets personnels laissés dans ses locaux ou sur la base nautique.

Il est recommandé de ne pas apporter d'objets de valeur.

11. Données personnelles

Les données personnelles collectées sont traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés.

Les données sont utilisées exclusivement pour :

- la gestion des inscriptions ;
- l'organisation des activités ;
- les obligations administratives et fédérales ;
- la communication du club.

Le client et/ou bénéficiaire disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de suppression de ses données.

Toute demande peut être adressée à : club@ycmc.fr

12. Droit à l'image

Sauf opposition écrite préalable du participant ou de son représentant légal, le YCMC est autorisé à utiliser les photographies et vidéos prises dans le cadre des activités à des fins d'information et de promotion du club sur tous supports non commerciaux.

Cette autorisation est consentie à titre gratuit.

Le participant peut retirer son consentement à tout moment par demande écrite.

13. Médiation de la consommation

Conformément aux articles L611-1 et suivants du Code de la consommation, le consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige.

Les coordonnées du médiateur compétent seront communiquées sur simple demande ou affichées au sein du club conformément à la réglementation en vigueur.

La plateforme européenne de règlement en ligne des litiges est accessible à l'adresse suivante : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/>

14. Loi applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de litige, les parties rechercheront en priorité une solution amiable.

À défaut d'accord amiable, les juridictions françaises territorialement compétentes seront saisies conformément aux règles du Code de procédure civile et du Code de la consommation.

15. Entrée en vigueur

Les présentes Conditions Générales de Vente entrent en vigueur à compter de leur mise en ligne et annulent toute version antérieure.

Fait à Manguio,

Le Président du Yacht Club Manguio-Carnon

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal line and a vertical stroke.